



Sommaire :	
page 1	ils sont arrivés le 24 mars
page 2	astreintes
page 3	loi El Khomri
page 4	appel de la CFE-CGC
page 5	divers faits
page 6	agenda
page 7	coordonnées

N° 199 - 29 mars 2016



**DOHA, Qatar**

**1 M Alekh Grewal**  
est administrateur et  
Directeur Général  
du Groupe Mannai  
Corporation.

**M Keith Higley** est  
administrateur du  
Groupe Mannai  
Corporation

**M Santhosh  
Krishnamoorthy**  
est Senior Manager  
fusions/acquisition  
du Groupe Mannai  
Corporation.

**2** [26 février 2016 :](#)  
[publication des](#)  
[comptes consolidés](#)  
[2015 du Groupe](#)  
[Gfi :](#)

Le résultat net  
ressort à  
« seulement »  
22M€. **En**  
**contradiction avec**  
**le consensus de**  
**marché pour 2015,**  
**de 30M€**, auquel le  
Directeur financier  
de Gfi, lors de sa  
réunion avec la  
commission  
économique du  
CCE le 7 janvier  
2016, avait fait  
explicitement  
référence et  
confiance, **Gfi**  
**jugeant alors**  
**inutile de publier**  
**une alerte**  
**rectificative au**  
**marché.**  
Pourtant ...

## Ils sont arrivés le 24 mars 2016 !

A l'heure où nous écrivons ces lignes (29 mars 2016), le Ministère des Finances n'a toujours pas donné son autorisation à la prise de participation majoritaire de Gfi Informatique par le Groupe qatari Mannai Corporation.

Même si son accord ne fait de doute pour personne, désormais, le temps paraît long et la date prévisionnelle de détention de 51% de Gfi, aux environs de la mi-avril, a fait long feu !

Le dossier est sur la table du Ministre depuis plus de 2 mois, tout de même !

Les autorités de la concurrence ont déjà donné leur aval, comme nous l'écrivions le mois dernier.

Quant au CCE, s'il avait dû prendre autant de temps pour rendre son avis sur le dossier, que le Ministre en prend pour l'instruire en dépit des nombreux fonctionnaires à son service, le PDG de Gfi n'aurait pas manqué de se montrer (très) désagréable avec les représentants du personnel.

**La 1<sup>ère</sup> étape, l'acquisition de 25% du capital de Gfi par Mannai, est toujours imminente, mais toujours pas réalisée, alors...patience !**

Entre temps, l'Assemblée Générale extraordinaire de Gfi du 11 mars a été ajournée et remplacée par celle du 24 mars qui a désigné au Conseil d'Administration de Gfi, notamment, **2 nouveaux administrateurs et 1 censeur appartenant au Groupe Mannai : MM Alekh Grewal, Keith Higley** préféré à Murat Hacisalihzade, le patron de la division ICT (Technologies de l'Information) initialement pressenti pour l'AG du 11 mars, **et Santhosh Krishnamoorthy.**<sup>1</sup>

Ces derniers ne pourront néanmoins entrer en fonction que lorsqu'ils seront détenteurs de 25% du capital de Gfi, alors, dans l'immédiat...patience !

Le jour même de l'AG du 24 mars, le PDG annonçait l'acquisition du Groupe polonais, IMPAQ, avec **200 salariés basés en Pologne, Suisse et Angleterre** et disposant d'une « plate-forme de delivery très compétitive ».

**Pas de doute : Gfi est en mode « accélération » et « l'esprit Mannai » a commencé de souffler !**

Les salariés ont toutes les raisons d'être soucieux : l'arrivée de cette nouvelle acquisition ne trompe personne et vise, de toute évidence, à donner au plus vite à Gfi, des moyens supplémentaires pour accentuer un modèle économique avec encore plus « d'offshore ». Ce qui permettra d'accroître la marge plus rapidement et d'atteindre le très haut niveau d'exigence de résultat net annoncé par le nouvel actionnaire qatari (42M€ fin 2017<sup>2</sup>) !

La présente opération (13M€ de chiffre d'affaires) porte un coup très sérieux à la soi-disant « totale transparence » vis-à-vis du CCE, brandie par le PDG, puisque le CCE n'en a même pas été informé !

Cette façon de faire, contournant les instances représentatives du personnel, donne le ton de ce qui pourrait survenir au cours des mois prochains.

**Les salariés du Groupe Gfi se trouvent au début d'un processus de grande ampleur qui les concernera tous et dont les soubresauts pourraient leur réserver bien des surprises !**



## La CFE-CGC ne signe pas l'accord d'entreprise sur les astreintes !

### Une négociation à éclipses, démarrée en 2012 et close en 2016 !

4 ans ! C'est le temps écoulé entre la ère réunion de la commission paritaire traitant du sujet des astreintes et celui où, définitivement (?), la Direction a décidé de refermer le dossier, après avoir proposé un texte final à la signature des Organisations syndicales.

**La CFE-CGC ne l'a pas signé et à notre connaissance, aucune organisation syndicale non plus !**

Une telle situation a de quoi interpellier. Tout au long de ces 4 années il y a eu des claquements de portes, des suspensions de discussion, la Direction est partie, puis elle est revenue, mais rien n'y a fait : **le texte dont elle ne démord pas, n'a repris aucune des propositions de la CFE-CGC, pourtant nombreuses, pertinentes et novatrices ! Aucune !**

Faut-il faire preuve de ténacité pour tenter jusqu'au bout de la nuit, de faire fléchir, un tant soit peu, une Direction raide comme un « i », imperturbable, et prédisant (sans le démontrer chiffres à l'appui) quasiment un effondrement de Gfi **si jamais** on mettait en œuvre ces propositions ! Eh bien ! Rien que cela !

Gfi serait-il donc si mal en point, qu'une évolution de la rémunération des astreints suffirait à le mettre en difficulté ? Allons donc !

**Une telle position est, de la part de la Direction, un déni de la réalité vécue au quotidien par des centaines de salariés** qui, travaillant de nuit et en cycles, subissent en sus, des nombreuses périodes d'astreintes ici ou là, et mettent en péril leur santé et leur équilibre familial, sans reconnaissance, ni financière, ni d'aucune sorte.

**L'autisme de la Direction sur ce sujet est stupéfiant**, alors que, dans le même temps elle occupe le terrain médiatique en diffusant la (supposée) douceur de vivre dans les terres Gfi-iennes !

**Parmi d'autres propositions la CFE-CGC demandait une rémunération des astreintes, basée sur un étalon d'unités d'œuvre (UO) définies comme suit :**

En semaine: nuit : de 19H à 8H = 1 UO / En WE et jours fériés : nuit : de 20H à 8H= 1 UO et Jour : de 8H à 20H= 1 UO

Valorisation des astreintes respectant le délai de prévenance (majoration pour la nuit du vendredi, le samedi et le dimanche) :

Nuit : lundi , mardi, mercredi, jeudi, = 1 UO / Nuit : vendredi : 1,5 UO

Samedi : Jour : 1,5 UO / Nuit : 1,5 unité d'œuvre ; Dimanche : Jour : 2 UO / Nuit : 2 UO.

**Soit un total de 5,5 unités d'œuvre pour une semaine ordinaire d'astreintes de nuit du lundi soir au samedi matin et 7 unités d'œuvre pour un WE (du samedi matin au lundi matin)**

Jour férié : Jour : 2 UO / Nuit : 2 UO ; 1er mai : Jour : 3 UO / Nuit : 2 UO ; Veille de Noël = nuit du réveillon = 3 UO Veille du 1er janvier = nuit du réveillon = 3 UO

L'unité d'œuvre serait révisée au 1er janvier en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour les 12 derniers mois connus.

Astreintes ne respectant pas le délai de prévenance :

**Majoration de 20%** pour un délai compris entre 1 et 2 semaines, **Majoration de 30%** pour un délai compris entre 1 semaine et 2 jours , **Majoration de 50%** pour un délai de 1 jour franc

**A compter du 1er mars 2016, la valeur de l'unité d'œuvre serait : UO = 78€**

**pour la CFE-CGC :une semaine ordinaire d'astreintes de nuit serait rémunérée à 5,5X78€ soit 429€ et un WE (du samedi matin au lundi matin) : 7X 78€= 546€**

**La Direction s'en tient à la valorisation de base suivante :**

du lundi soir au samedi matin 4,4€ par heure plafonné à 33€ par tranche de 24H(sic) , du samedi matin au lundi matin, 8€ par heure , plafonné à 60€ par tranche de 24H(sic) :

**pour GFI : une semaine ordinaire d'astreintes de nuit serait rémunérée à : 5X33€ = 165€**

**et un WE(du samedi matin au lundi matin) : 2X 60€= 120€**

**Un coefficient compris entre 3 et 4 sépare les deux dispositifs , et cela dure depuis 4 ans !**

Ah si, tout de même : la Direction a accepté de majorer à 38€ vs 33€, la nuit, et à 66€ vs 60€ la période de 24H en WE, dans le cas où l'astreinte débouche sur une intervention.

**5€ ou 6€ de plus : cela se passe de commentaire !**

## La CFE-CGC exige l'évolution du projet de loi El Khomri !

La nouvelle version du projet de loi n'est pas acceptable en l'état par la CFE-CGC car elle précarise toujours l'ensemble des salariés, encadrement y compris.

La CFE-CGC exige que le projet de loi évolue sur les questions de licenciements économiques avec la prise en compte du périmètre européen et pas uniquement français, plus la clarification des critères.

Nous demandons aux députés de **supprimer la notion d'accords offensifs** dans les entreprises.

De même, la CFE-CGC dénonce un **déni de démocratie** au travers du référendum d'entreprise qui doit être retiré purement et simplement du texte de loi.

En ce qui concerne la médecine du travail, il faut **conserver une médecine préventive** et non pas sécuritaire comme le propose le projet El Khomri.

La CFE-CGC et l'ensemble de ses fédérations sont déterminées à **peser sur les débats parlementaires**. Nous demandons aux députés et sénateurs d'apporter au projet de loi El Khomri des améliorations afin de le rééquilibrer et nous allons proposer des amendements dans ce sens aux différents groupes dans les jours à venir.

### **La CFE-CGC ne participera pas à la manifestation du 31 mars prochain pour le retrait de la loi El Khomri.**

Nous préférons appeler à un large rassemblement à proximité de l'Assemblée nationale lorsque le débat sur le projet de loi démarrera afin de peser et de faire bouger ce projet de loi, qui en l'état est inacceptable pour nous.

**La CFE-CGC est pleinement mobilisée pour faire évoluer le texte pendant le débat parlementaire !**

**La CFE-CGC et ses fédérations vont poursuivre leur travail de lobbying et présenteront, avec l'appui des unions territoriales, de nombreux amendements auprès de l'Assemblée nationale et du Sénat.**

### **Des sujets incontournables !**

Nous demandons aux députés et aux sénateurs d'apporter de nettes améliorations afin de rééquilibrer le texte sur plusieurs sujets incontournables :

- 1- Le licenciement économique.**
- 2- La condition de validité des accords collectifs.**
- 3- La place de la loi / les accords de branche / les accords d'entreprise.**
- 4- Le forfait-jours.**
- 5- Les accords offensifs pour l'emploi.**
- 6- La médecine du travail.**
- 7- La création d'un compte temps dans le Compte personnel d'activité.**
- 8- La réaffirmation du principe de laïcité en entreprise**



**En ce qui concerne la médecine du travail, il faut conserver une médecine préventive et non pas sécuritaire comme le propose le projet El Khomri, en particulier pour les salariés soumis au forfait-jours pour lesquels nous voulons des visites médicales du travail avec un médecin, tous les deux ans, pour prévenir les cas de surcharge mentale (burn-out) !**

**Nous demandons la suppression de la notion d'accords offensifs dans les entreprises et le retrait pur et simple du référendum d'entreprise, un déni de démocratie qui contourne les syndicats !**

**La CFE-CGC formulera bien d'autres amendements spécifiques : Compte personnel d'activité, congés familiaux, congés payés, prud'hommes...**

« Malgré les avancées décidées par le Premier ministre, **le texte El Khomri n'apporte toujours pas à ce stade de réelles et tangibles sécurités pour les salariés, personnel de l'encadrement compris**, au regard des assouplissements énormes prévus en faveur des entreprises, pour les plus grandes en particulier.

**De mauvaises réponses à une vraie question.** Comme le démontrent le rapport Bassanini et Duval et le rapport de l'OCDE sur les perspectives de l'emploi en 2013 il n'y a aucun lien entre protection de l'emploi et taux de chômage. Comment peut-on croire et faire croire que c'est en facilitant les licenciements économiques que l'objectif du gouvernement d'inversion de la courbe du chômage pourra être atteint ?

Mesdames et Messieurs les parlementaires, **est-ce ce monde de précarité que vous souhaitez en France ? Une société dans laquelle un CDI ne serait ni plus ni moins qu'un CDD précaire ?** Imaginez un seul instant les conséquences si cela devait arriver : plus d'emprunt possible pour un salarié en CDI pour acquérir un logement donc un pan de notre économie en panne très rapidement : le bâtiment ! Alors que ce secteur commence tout juste à repartir ! Plus de possibilité non plus de prêt à la consommation pour ces salariés ; cela veut donc dire que les secteurs du commerce, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs vont trinquer...

**Il n'est pas trop tard pour faire bouger ce texte !** Chacun dans son rôle peut améliorer le sort des salariés et donc des entreprises, petites et grandes.

**La CFE-CGC veut croire et faire le pari que le débat parlementaire sera plus efficace pour faire avancer le progrès social que le débat dans la rue.**

**Les lignes incontournables à faire bouger.** La liste est longue tant ce projet de loi malmène les fondamentaux de notre droit du travail.

**Licenciement économique.** La rédaction actuelle du projet de loi est inacceptable en l'état pour la CFE-CGC. La CFE-CGC attend de vous une réécriture de cette partie du projet de loi **afin que les salariés ne soient pas la variable d'ajustement de stratégies hasardeuses ou de distribution de dividendes !**

**Les accords de préservation et de développement de l'emploi.** La CFE-CGC demande le retrait de cette partie du projet de loi. Nous avons accepté et signons des accords dits « défensifs » : accord de maintien dans l'emploi, accord de compétitivité, plan de sauvegarde de l'emploi... Les militants de la CFE-CGC parce qu'ils ont à cœur l'avenir de leur entreprise prennent et assument des décisions difficiles et courageuses. Ainsi, en cas de difficulté avérée, le temps de travail est revu à la hausse, la modération salariale est mise en place, moyennant quoi l'employeur s'engage à sécuriser les emplois sur la durée de l'accord. On le voit, **nous sommes prêts à faire des efforts mais ceux-ci doivent être équitablement répartis entre employeurs et salariés et assortis d'engagements sur le maintien de l'emploi pendant la durée de l'accord.**

**Le référendum.** Auprès des salariés pour faire passer un accord majoritaire qui a été refusé par les organisations syndicales? **La CFE-CGC estime que c'est un déni de démocratie et demande le retrait pur et simple de cette proposition. Comment expliquer vouloir redonner de la légitimité aux acteurs du dialogue social tout en les contournant?** Pourquoi un salarié irait perdre du temps à voter lors des élections professionnelles si tous les quatre matins on lui demande son avis dans un référendum ? Pourquoi ne pas imaginer de généraliser cette possibilité de référendum à des projets de lois qui ne passeraient pas via notre démocratie constituée ?

**La médecine du travail.** La CFE-CGC ne comprend pas l'acharnement qui est mis à rendre la médecine du travail sécuritaire et non plus préventive. **Nous tenons à valoriser le capital humain que représente les femmes et les hommes qui travaillent en entreprise.** Cette partie doit être amendée afin de revenir à une politique de prévention en matière de santé au travail, avec **une vieille demande pour la CFE-CGC : reconnaître le burn-out comme une maladie professionnelle.**

**Respecter les TPE et PME et leur donner les moyens de bien appliquer le droit social.** Les TPE et les PME sont les poumons de notre activité économique. Ces entreprises n'ont pas les mêmes moyens que les grands groupes du CAC 40. **Il est fondamental de préserver le rôle des branches professionnelles.** Seules ces dernières garantissent une régulation dans les conditions de travail des salariés d'un même secteur d'activité et entre entreprises de toutes tailles. **La CFE-CGC réaffirme son refus de l'inversion de la hiérarchie des normes.**

**Donner les meilleures chances de départ pour le CPA.** À ce stade du projet de loi, il est la seule sécurité en faveur des actifs. Mais en devenir ! Il ne peut se réduire à des comptes personnels existants. Le compte engagement citoyen est un ajout intéressant. Il faut consolider cette voie en reconnaissant dans ce CPA la création d'un compte temps.

**Sécuriser le cadre des forfaits jours dans l'intérêt des employeurs et des salariés.** Ce projet de loi est une occasion en or pour mettre fin aux fragilités originelles de la loi et permettre aux accords de branches de consolider les bonnes pratiques du forfait jours et endiguer les dérives.

Les derniers chiffres du chômage démontrent bien la catastrophe sociale et économique à venir avec la mise en place de ce projet en l'état. **La CFE-CGC demande le retrait de l'article 6 et réaffirme son attachement à la laïcité !**

**Mesdames et Messieurs les parlementaires, nous vous donnons rendez-vous et comptons sur votre écoute et sur votre action pour rééquilibrer le projet de loi El Khomri pour donner de la sécurité aux salariés.**

Les élections législatives de 2017 qui s'annoncent nous permettront de communiquer largement auprès de nos adhérents sur les avancées que vous aurez obtenues. »

**Carole Couvert**  
Présidente de la CFE-CGC

## Gfi IT : mise en place des accords d'adaptation au 1<sup>er</sup> avril 2016

Les 110 salariés issus d'ALCATEL LUCENT qui avaient rejoint Gfi en janvier 2015, ont dû s'atteler sans délai, après l'élection de leurs représentants (septembre 2015) à la rude tâche de la négociation des accords d'adaptation entre leur statut social initial (convention collective de la Métallurgie + accords d'entreprise) et celui de Gfi.

**Les accords viennent d'être signés par les négociateurs CFE-CGC, CFDT et CGT et par la Direction, après 6 mois de négociation.**

La ténacité des syndicats en défense des intérêts des salariés, a été payante face à la Direction de Gfi bien connue pour sa ferme détermination dans ce type de dossier !

## Les bureaux des représentants du personnel IDF sont éjectés de Saint Ouen :

A partir de mai 2016, il n'y aura plus aucun bureau de représentants du personnel au siège de Gfi.

Selon une idée (une lubie) de la seule Direction, ils seront tous regroupés au 8<sup>ème</sup> étage du bâtiment Mozart à 10 minutes à pied du bâtiment de Saint Ouen !

**Ce projet technocratique d'éloignement des représentants du personnel du centre névralgique de Saint Ouen, a valeur de symbole. Le lien si difficile à construire entre les salariés et leurs représentants en sera encore affaibli.**

Les salariés qui se rendent à Saint Ouen dans le cadre de leurs activités professionnelles se déplaceront ils ensuite jusqu'à Mozart ?

Avec un timing serré, dans un quartier pas très sûr, avec des transports en commun aléatoires, la réponse est : **très probablement non !**

## Votes des actionnaires sur les résolutions 6,7 et 8 présentées en AG de Gfi le 24 mars 2016

6- Nomination d'**Alekh Grewal (Mannai\*)** en qualité d'administrateur : **99,250% de votes POUR**

7- Nomination de **Keith Higley (Mannai\*)** en qualité d'administrateur : **98,603% de votes POUR**

8- Nomination de **Santosh Krishnamoorthy (Mannai\*)** en qualité de censeur : **98,598% de votes POUR**

\* sous la condition suspensive de l'acquisition par Mannai au plus tard le 31 juillet 2016, de 25% du capital de Gfi

## Gfi Consulting : TUP dans Gfi Informatique au 1<sup>er</sup> avril 2016

Les 120 salariés de Gfi Consulting seront intégrés dans Gfi Informatique IDF, à partir du 1<sup>er</sup> avril, par une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine). La Direction est coutumière du processus qu'elle enclenche sans crier gare ! Par chance, le statut des salariés était déjà aligné sur celui de Gfi Informatique : ils ne subiront donc pas d'effet négatif sur ce plan.

**En revanche la Direction s'est opposée à la demande de la CFE-CGC de proroger les mandats des représentants élus en décembre 2013 pour une durée de 4 ans (2017).**

La Direction en appelle aux textes qui prévoient effectivement la dissolution des mandats lors de telles opérations ; **cependant, usant et abusant des TUP, elle fait systématiquement fi des élections et des élus.**

**La CFE-CGC dénonce cette manière de faire qui est révélatrice d'un manque de respect vis-à-vis des représentants du personnel.**

**Cette attitude récurrente est indigne d'un groupe de l'envergure du Groupe Gfi .**

## Informations pour les salariés ex-Gfi BUS

✚ **RTT** : certains salariés ex Gfi-Bus ont reçu un mail ou un courrier, leur demandant de solder leurs jours de RTT avant le 31 mai 2016. **Cette injonction ne les concerne pas** car le statut Gfi BUS est encore en vigueur cette année. En conséquence, les jours de RTT peuvent être pris jusqu'au 31 décembre 2016 !

✚ **Mutuelle** : les salariés ex Gfi-Bus ont reçu des messages concernant l'adhésion à la mutuelle Gfi. Cela ne les concerne pas car la mutuelle en vigueur dans Gfi BUS est conservée jusqu'au 31 décembre 2016. Un message correctif a été envoyé par la Direction.

✚ **Négociation des accords d'adaptation** : Les prochaines réunions se tiendront les **12 et 27 avril**. La Direction répondra aux propositions des négociateurs **CFE-CGC** et **CFDT**.

## Votes du FCPE Gfi Informatique Expansion sur les résolutions 6, 7 et 8 (cf ci-contre)

Le FCPE détient 322.120 actions Gfi \*; sa structure de gouvernance est un conseil de surveillance composé de 4 représentants des salariés porteurs de parts (élus) et de 4 représentant de Gfi désignés.

**6 – ABS                      7 –CONTRE                      8 – ABS**

\* le capital de Gfi est composé de 65.980.266 actions



## Cela s'est passé en Mars :

**Le 8 mars :** **ajournement** de la réunion du Conseil de surveillance du FCPE Gfi Informatique Expansion, devant statuer sur les résolutions présentées à l'AG de Gfi Informatique du 11 mars **ajournée**.

**Le 11 mars :** **ajournement** de l'Assemblée Générale (AG) extraordinaire des actionnaires de Gfi Informatique.

**Le 16 mars :** réunion de négociation sur les statuts des salariés ex Gfi BUS.

Les propositions CFE-CGC et CFDT ont été remises à la Direction.

**Le 17 mars :** réunion du Conseil de surveillance (CS) du FCPE Gfi Informatique Expansion, devant statuer sur les résolutions présentées à l'AG de Gfi Informatique du 24 mars.

En particulier, porter le nombre maximal possible d'administrateurs de 9 à 18, le nombre de censeurs (observateurs sans droit de vote au CA) de 4 à 5, désigner 2 administrateurs et 1 censeur représentant Mannai (leurs mandats commenceront à la date non encore connue d'acquisition de leurs 1ers 25% du capital de Gfi), ainsi que 2 femmes administrateurs au titre des règles de parité (MEDEF-AFEP) dans les Conseils d'administration, enfin 1 censeur représentant Apax, en remplacement de celui désigné en juin 2015 et démissionnaire depuis (cf page 5/7 le résultat des votes exprimés par le CS).

**Le 24 mars :** Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Gfi Informatique pour désigner de nouveaux membres au CA de Gfi Informatique.

Vote par les actionnaires sur les résolutions citées plus haut (cf page 5/7 le résultat des votes exprimés par l'assemblée des actionnaires).

**Semaine 12 :** **décalage à une date encore inconnue** de la réunion du CCE, dans le cadre de l'OPA qui sera lancée par Mannai pour acquérir une partie ou la totalité du capital flottant de Gfi (20% maximum)

Le Ministère des finances n'ayant pas encore autorisé l'investissement de Mannai, investisseur étranger (qatari), dans Gfi Informatique via sa prise de participation majoritaire annoncée, Mannai n'est pas encore détenteur des 1ers 25% du capital de Gfi ; en conséquence, l'OPA conjointe avec APAX et BOUSSARD ne peut pas être lancée. La réunion du CCE visant à rencontrer Mannai pour une présentation de son business plan pour Gfi, attendra ! .....à suivre

## Prévisions pour Avril :

**Le 1<sup>er</sup> avril :** jour des blagues !

Si vous entendez ce jour-là, des managers vous annoncer des augmentations de salaires alors que, depuis des années, vous en attendez une sans que jamais elle n'arrive, soyez prudents et vérifiez l'information, car ce pourrait être un grosse et (très) vilaine blague !

**Le 6 avril :** PSG / Manchester City

Certes, ce n'est pas du Handball, sport adulé par Gfi, mais du foot ! Mais c'est la même grande famille du PSG que Gfi aime bien et réciproquement et puis, c'est quand même un Quart de finale de la Ligue des Champions ! **Alors, prenez vite contact avec la Direction de la communication...**il doit bien y avoir des billets pour le parc des Princes, égarés au fond d'un tiroir: comme c'est du foot, le staff de Gfi ne devrait pas avoir envie d'y aller : ce pourrait être votre chance ...unique ...osez !

**Le 12 avril :** Manchester City / PSG

Idem ci-dessus, mais en match retour ! Même suggestion, mais il vous faudra quand même vous payer un billet de train, à moins que Gfi ne dispose de packs : match/train/hôtel ! Comme c'est du foot, le staff de Gfi ne devrait pas avoir envie d'y aller : ce pourrait être votre chance ...unique ...osez !

**Les 12 et 27 avril :** réunions de négociation sur les statuts des salariés ex Gfi BUS (280 salariés parmi les 8000 de l'UES).

**Une semaine d'avril:** (à confirmer) réunion du CCE dans le cadre de l'OPA qui sera lancée par Mannai pour acquérir une partie ou la totalité du capital flottant de Gfi (20% maximum)

On imagine que le Ministère des finances finira par dire : « banco » à Mannai pour sa prise de participation majoritaire dans Gfi (il a déjà dit tant de « bancos » à tant d'investisseurs étrangers ayant pris des parts majoritaires d'entreprises installées en France et pour certaines, encore françaises...), et que l'OPA sera lancée et que le CCE pourra tenir sa réunion avec Mannai et que ce dernier lui présentera son business plan que tout le monde attend, pour le Gfi en mode **accélération** des mois et des années à venir !

**Vous l'aurez compris, notre planning d'avril est totalement vierge de la moindre réunion de négociation globale UES avec la Direction sur le moindre sujet général ! Un signe révélateur du moins-que-moins-disant-social qui attend la communauté de travail de Gfi pour les mois et années à venir ?**



## Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

<b>Alina TORTOCHAUT</b>	<b>Délégué Syndical Central UES</b>	<b>☎ 06 83 09 41 92</b>
Gfi Chronotime	<b>Bruno LEROY</b>	☎ 06 60 59 15 22
Gfi Consulting	<b>Martine VERNEUIL</b>	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Entreprise Solutions	<b>Patrick NGUYEN</b>	☎ 06 83 09 41 92
Gfi Infogen System	<b>Charles MAUPU</b>	☎ 06 10 02 36 41
Gfi Informatique EST	<b>Benoît WENK</b>	☎ 06 61 13 11 93
Gfi Informatique IDF	<b>Patrick Le BRUN</b> <b>Michaela ALEXANDRESCU</b> <b>Robert MATHERON</b> <b>Olivier MAULMY</b>	☎ 06 83 09 41 92 ☎ 06 89 64 39 93 ☎ 06 81 94 24 31 ☎ 06 22 61 10 58
Gfi Informatique RHONE-ALPES	<b>François LECLUSE</b>	☎ 07 80 02 68 59
Gfi Informatique SUD-EST	<b>Guy DECHELETTE</b>	☎ 06 74 14 53 45
Gfi Informatique SUD-OUEST	<b>Alain GUILLOU</b>	☎ 06 84 95 36 59
Gfi IT	<b>Pascal HOUSSIN</b>	☎ 06 98 38 41 55
Gfi IP	<b>Bruno DAVID</b> <b>Pierre ROI</b>	☎ 06 60 99 28 16 ☎ 06 81 26 07 63
Gfi Progiciels IDF	<b>Olivier YERLE</b>	☎ 06 70 76 38 06
Gfi Progiciels Montpellier	<b>André NEBLE</b>	☎ 06 83 09 41 92

Pour rester informés sur les événements survenant dans le Groupe Gfi, consultez régulièrement :



TWITTER : [@cgcfi](https://twitter.com/cgcfi)

YAMMER (réseau interne Gfi) : [groupe « Syndicat CFE-CGC »](#)

notre site WEB CFE-CGC externe : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)

**Il faut sauver le droit du travail !**  
**[Cliquez ici](#)**